

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—
L'OBTENTION DE L'ASSENTIMENT DES PROVINCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vais poser une autre question au vice-premier ministre. Le gouvernement se sert de ses négociateurs pour laisser échapper certains renseignements. Il lance également une grande campagne publicitaire qui va coûter 12 millions aux contribuables pour essayer de convaincre les Canadiens.

Au lieu de gaspiller ainsi des millions, le premier ministre ne peut-il pas nous dire ce que le gouvernement canadien a déjà cédé aux Américains lors des négociations et comment il compte obtenir l'assentiment des provinces?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question du député m'étonne. Il reconnaîtra sans doute qu'il s'agit là d'une question capitale à laquelle nous accordons beaucoup d'importance, tout comme les premiers ministres provinciaux. Au cours de nos pourparlers commerciaux avec les États-Unis, nous avons consulté les provinces et coopéré avec elles à un point qui ne s'était jamais vu au Canada. Il devrait le reconnaître. Nous n'avons fait aucun cadeau.

Si le député veut davantage de précisions, il les obtiendra certainement lorsque nous discuterons de la question, lundi prochain. Nous sommes curieux de connaître la ou plutôt les positions de son parti.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, tout ce que le Parlement a pu obtenir du premier ministre depuis le début de ces négociations, il y a 18 mois, c'est un discours de 15 minutes sur des généralités.

Des voix: C'est exact.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le Parlement est toujours le dernier à savoir ce qui se passe dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Foster: C'est une honte.

LES DISCUSSIONS ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET SES
HOMOLOGUES PROVINCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le premier ministre se montre franc envers les premiers ministres provinciaux, ce soir, le vice-premier ministre peut-il s'engager à nous dire quelles propositions il compte faire aux provinces? Le premier ministre peut-il préciser quelles seront les questions abordées, celles qui ne le seront

Questions orales

pas et comment le gouvernement procédera pour obtenir l'approbation des provinces? Le vice-premier ministre peut-il nous promettre que le premier ministre viendra s'expliquer devant la Chambre?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déjà mentionné que ces questions feraient l'objet d'un débat lundi. Nous attendons tous de savoir quelles seront les nombreuses positions du parti libéral et si le chef de l'opposition officielle participera à ce débat.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POSITION DU
GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais demeurer dans le domaine des relations fédérales-provinciales et, en l'absence du premier ministre, j'imagine que le vice-premier ministre pourra peut-être me répondre.

Durant les derniers 15 mois, plusieurs réunions ont eu lieu, de l'initiative du gouvernement du Québec, avec les provinces canadiennes concernant la question constitutionnelle et l'adhésion du Québec à l'Acte constitutionnel de 1982.

Par contre, la dernière rencontre a eu lieu ici à Ottawa. Il y avait des représentants du gouvernement fédéral à cette rencontre de fonctionnaires. Je demanderais donc au vice-premier ministre de dire à cette Chambre et aux Canadiens quelle position le gouvernement fédéral a véhiculée par la voie de ses fonctionnaires lors de cette rencontre?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, naturellement, ces discussions continuent. C'est le leader au Sénat qui conduit les négociations pour le gouvernement et elles ne sont pas terminées. Je ne sais pas si le député essaie d'amener la position constitutionnelle du gouvernement du Québec dans le débat sur le libre-échange, mais le premier ministre a été très clair lorsqu'il a dit, le 17 février, que pour les négociations et les traités internationaux de cette nature le gouvernement et le Parlement du Canada sont responsables des questions qui relèvent de la compétence fédérale.